GRASSE DE 1939 A 1945

Julie REVELANT

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu sous la direction de Jean-Louis Panicacci

Dans le contexte de liquidation du Front populaire et de course à la guerre, la municipalité Carémil dirige la cité grassoise depuis 1935. La mairie « n'est pas d'un radicalisme très prononcé »[1]. Derrière l'étiquette radicale se cache un homme : Etienne Carémil, Grassois de souche et parfumeur. Maire et conseiller général, il était l'ami d'Ossola, ce lien apparaît comme un atout majeur pour lui. En effet, à Grasse, comme dans beaucoup de villes du département, le vote était plus une question d'homme, de clans, que de partis politiques. Si Carémil est apprécié par la population locale, il n'en est pas de même pour l'hebdomadaire de l'arrondissement *Le Progrès Provençal*. Journal radical aux dérives d'extrême droite de plus en plus marquées, il attaque également la mairie qui est jugée à plusieurs reprises « somnolente et passive »[2]. Depuis plusieurs années certains problèmes, tels que l'eau ou l'affaire du casino, se sont transformés en véritables litanies locales. L'équipe dirigeante de la « cité des parfums » n'est pas la seule cible de ce journal. En effet, le député radical-socialiste de l'arrondissement grassois Edouard Jonas est attaqué de façon permanente. Soutenu en 1936 par Carémil, il ne l'est plus en 1939. *Le Progrès Provençal* lui reproche ses origines judaïques et étrangères ainsi que son manque de loyauté, de soutien envers Daladier. Cet organe de presse est déjà en 1939 fortement marqué par un courant xénophobe et antisémite. Il est précurseur de Vichy à travers deux thèmes : la lutte contre le communisme et l'idolâtrie de Pétain.

Marquée par l'accélération des préparatifs au combat et par les tensions internationales de plus en plus aiguës, l'atmosphère en ces temps d'incertitudes est étrange, oscillant entre espoir, désintérêt et inquiétude. Perdue au milieu de ses champs de fleurs, Grasse rêve encore d'un avenir paisible. Sentant le danger se rapprocher chaque jour un peu plus, des mesures préventives pour protéger la population sont prises dans le cadre de la défense passive. En 1938 et 1939, son organisation apparaît sommaire et laissant indifférents la plupart des Grassois. Une des premières mesures consiste à se munir de cent masques à gaz [3]. Elle est confrontée à des problèmes d'ordre matériel et humain. A Grasse, l'organisme paraît inexistant, ne pouvant s'organiser faute de moyens et de volonté. Ainsi, le 10 février 1939, est établi un état des besoins pour le service incendie dont le montant s'élève à 85 268 francs[4]. La ville n'a acquis que cent masques à gaz, cent pelles et cent pioches en vue de l'immédiate réalisation de travaux[5]. Ces chiffres sont dérisoires. La population reçoit des consignes strictes en cas de bombardement : peintures des vitres en bleu, guetteurs volontaires… d'autres précautions sont envisagées par la municipalité comme la création d'une chambre à gaz[6]. Malgré le désintérêt des Grassois, la mairie essaye de mettre en place un système de défense passive en se contentant d'obéir aux directives émanant de l'autorité supérieure.

Soudainement, de mai à juin, la guerre se fait sentir à Grasse, par l'arrivée de 1200 miliciens espagnols au camp de la Sarrée. Ces réfugiés sont surveillés par une compagnie du 18e BCA. Utilisés comme main d'œuvre pour l'entretien des sentiers et chemins ruraux, ils vivent dans des conditions extrêmement précaires. La population grassoise est « dans l'attente (…) d'événements qu'elle regarde venir au travers d'une loupe, supputant dans ses cafés »[7]. Un vent d'inquiétude souffle sur Grasse. Les mesures de protection se multiplient après l'annonce, en août 1939, du pacte germano-soviétique. Les Grassois assistent impuissants à la montée des périls. Le premier septembre 1939, la guerre devient une réalité et non plus une menace lointaine. L'annonce de la mobilisation s'est faite à Grasse dans le calme, les hommes

---

[1] Paul Gonnet, *Histoire de Grasse et de sa région »,* Horwath, Roanne, 1984, p. 110
[2] ADAM, PR 270 *Le Progrès provençal* du 29 avril 1939
[3]AMG, délibération municipale du 12 décembre 1938, registre 1D1/35
[4] ADAM 109W 0008
[5] ADAM 109W 0017
[6] ADAM 109W 0010
[7] ADAM PR 720 *Le Progrès provençal* du 1er avril 1939

ont manifesté une morne résignation. Le 3 septembre, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne.

De nombreux Grassois sont mobilisés dans un des trois secteurs fortifiés de la sixième armée chargée de la défense des Alpes : le SFAM. Le sort des mobilisés et de leurs familles préoccupe la mairie qui ne peut malheureusement pas appliquer intégralement les mesures prises par le gouvernement en faveur des fonctionnaires. Dans un premier temps, elle leur paie intégralement leurs soldes puis les mois passant et les difficultés augmentant, la municipalité se voit contrainte de diminuer ses versements selon leur situation familiale. Ainsi, en janvier, février, mars 1940 elle ne règle aux pères de famille que la moitié de leur salaire alors qu'en août et septembre 1939 ils en percevaient la totalité[8]. En février 1940, la mairie décide de créer « un comité d'aide aux familles nécessiteuses des mobilisés de Grasse et hameaux » lui attribuant une subvention de 235 000 francs »[9]. Désormais, les consignes de la défense passive sont prises au sérieux. Dès novembre 1940, la mairie entreprend des démarches en vue d'obtenir que l'amélioration de l'éclairage discret de guerre soit approuvée et que la défense passive puisse en financer le devis s'élevant à 29 906 francs. La protection de la population est devenue une priorité : les abris sont répertoriés, des tranchées sont construites par la ville. Le 22 février 1940, le conseil municipal vote un crédit provisoire pour faire face à la création de nombreux services[10].

A la suite de la dissolution du PCF, 26 employés municipaux sont renvoyés. La mairie accorde son entière confiance au gouvernement français[11].

La signature de l'Armistice et la défaite sont propices au changement de régime. Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain obtient les pleins pouvoirs. L'Etat français est né. Ce régime repose sur un homme : Pétain. Héros emblématique de Verdun, il bénéficie d'un véritable culte dont la presse se fait rapidement l'écho. C'est le cas du *Progrès provençal* qui, le 29 juin 1940, publie un article intitulé « Maréchal, notre père ». En fait, l'hebdomadaire grassois est déjà acquis au maréchal et aux idées de la Révolution nationale. Dans son numéro du 25 novembre 1939, il anticipe de plusieurs mois le slogan de l'idéologie officielle : « travail, famille, patrie ». La presse locale conditionne les Grassois à accepter, respecter et aimer Pétain qui apparaît tel un guide divin apportant enfin l'espoir de jours meilleurs. De plus, il profite de son prestigieux passé militaire. En effet, la guerre de 1914-1918 a laissé un souvenir indélébile dans la mémoire des Grassois. Toutes les familles ont été touchées et reconnaissent en lui un des leurs.

L'Etat français est synonyme de changements. Le 25 septembre 1940, Vichy nomme Marcel Ribière préfet des Alpes-Maritimes. Dès son arrivée à Nice, il déclare apporter « l'esprit du maréchal Pétain »[12]. La sous-préfecture est confiée à Auguste Piérangeli.

Le nouveau régime est un régime autoritaire qui encadre la population à tous les niveaux. Plusieurs organismes sont créés à cet effet. Par une loi du 2 août 1940, le LFC est créée. La section grassoise, créée le 27 octobre 1940, est présidée par Jean Cresp, secondé par Delor, vice-président et le commandant Huard, secrétaire général. Installée rue Gazan, elle compte 2199 membres en juin 1941 et lance « l'association sportive grassoise » regroupant « l'ensemble de tous les groupements et activités sportives de Grasse » à laquelle la municipalité verse une subvention de 60 000 francs[13]. Plus tard, un mouvement sympathisant voit le jour : « les amis de la légion ». Une des activités de la LFC est la surveillance des

[8] AMG, délibération municipale du 14 novembre 1939, registre 1D1/35
[9] AMG, délibération municipale du 22 février 1940, registre 1D1/35
[10] Jean-Louis Panicacci, *La vie des entreprises azuréennes et l'activité économique des Alpes-Maritimes (1939-1945),* IHTP-CNRS, 1985
[11] AMG, délibération municipale du 22 février 1940, registre 1D1/35
[12] AMG, délibération municipale du 14 novembre 1939, registre 1D1/35
[13] AMG, délibération municipale du 22 février 1940, registre 1D1/35

municipalités. La section de Grasse n'apprécie guère l'équipe Carémil, elle souhaite son remplacement au plus vite. De même que certains employés municipaux. Les lois du 17 juillet et 30 août concernent les magistrats, les fonctionnaires, les agents civils, les militaires, les employés et agents des départements et des communes pouvant être relevés de leurs fonctions. Huit employés municipaux sont touchés par cette nouvelle législation, treize instituteurs de l'arrondissement de Grasse, dans le cadre de l'épuration des communistes, sont déplacés. La législation se durcit envers les étrangers et les juifs, le pavillon d'Edouard Jonas à Grasse est placé sous séquestre et la municipalité change de compagnie d'assurance. Jusqu'alors sous contrat avec la compagnie anglaise « Harel et Allaire », elle doit souscrire une nouvelle police auprès d'une compagnie française « la Cordialité »[14]. Le passé est revisité : il faut éliminer tout ce qui a trait aux échecs antérieurs. Dans cet état d'esprit, « la cité des parfums » applique les circulaires du préfet et modifie sa toponymie : la place Jean Jaurès redevient place aux Herbes et le boulevard Alice de Rothschild devient le boulevard maréchal Pétain.

La mise à mort de la démocratie continue. A la suite de la loi du 16 novembre 1940, de nombreuses municipalités sont dissoutes dont celle de Grasse. L'éviction de la municipalité Carémil peut s'expliquer par deux raisons : la plupart des municipalités remplacées en 1941 sont des municipalités de gauche, Carémil avait pris position en faveur du député Jonas en 1936. Il est remplacé le 13 mars 1941 par le parfumeur Henri Bénard. *Le Progrès provençal* se réjouit de cette nomination. La délégation spéciale de Grasse est entièrement dévouée à l'œuvre du nouveau régime. Installée officiellement le 30 mai 1941 par le préfet, la nouvelle équipe compte parmi ses 27 membres une femme : Emey Maria.

Durant l'occupation italienne, les conditions de vie s'aggravent. Une des principales préoccupations de la mairie est aussi d'aider les plus démunis. Le 28 juin 1943, un crédit mensuel de 2000 francs est voté sur l'initiative de la LFC qui organise une souscription dans le but de constituer à chaque prisonnier un livret de caisse d'épargne de 250 francs. En 1942, Grasse adopte une commune sinistrée de la Somme : Nesle, qui lui envoie quatre tonnes de pommes de terre. Malgré l'occupation du département, la vie continue et Grasse demeure la « mal aimée » du département. En effet, le président du comité régional du tourisme lui demande une participation alors qu'aucun membre n'est originaire de Grasse. Cette requête choque la municipalité. Néanmoins, Bénard est nommé vice-président du conseil départemental.

Sous l'occupation allemande, la préoccupation principale de la délégation spéciale demeure l'aide aux plus démunis. La mairie, consciente des malheurs subis par Menton et Fontan qui « viennent heureusement de retrouver leur place dans l'unité nationale », n'hésite pas à souscrire une subvention de 50 000 francs pour les deux cités[15]. La même somme est accordée à Cannes [16]. A la suite du terrible bombardement de la région niçoise « un secours de 70 000 francs dont 50 000 francs pour Nice et 20 000 francs pour Saint-Laurent-du-Var » est voté. La « cité des parfums » n'oublie pas ses prisonniers. La mairie accepte, sous la pression du président de la LFC grassoise, de doter chaque prisonnier de 250 francs, d'où un don de 40 000 francs à la condition que les prisonniers grassois en soient les seuls bénéficiaires. Elle accorde également au centre d'entraide grassois des prisonniers une aide de 50 000 francs[17]. Le comité d'entraide des familles de travailleurs français en Allemagne reçoit 5 000 francs pour acheter des vêtements chauds pour ces hommes[18]. De même, la section

[14] Jean-Louis Panicacci, *Les Alpes-Maritimes, un département dans la tourmente, 1939-1945,* Serre, p. 97
[15] AMG, délibération municipale du 11 juin 1941, registre 1D1/35
[16] AMG, délibération municipale du 1er mars 1941, registre 1D1/35
[17] AMG, délibération municipale du 23 novembre 1943, registre 1D1/36
[18] AMG, délibération municipale du 7 juin 1943, registre 1D1/36

locale des orphelins de Grasse reçoit 500 francs et un local un jour par semaine[19]. Les efforts de la municipalité Bénard sont louables mais insuffisants.

A la libération, la formation de la délégation spéciale est propice à de nombreux conflits entre les membres de la municipalité Carémil et ceux du comité local de libération émanant de la Résistance grassoise. Le comité souhaite former la délégation avec seulement quatre membres de la municipalité. Ces derniers ainsi que Carémil refusent ce projet. Le 13 octobre 1944, le docteur Colomban écrit à l'ancien maire afin de trouver une solution. Si aucun accord ne peut être envisagé, Colomban lui demande de délier les anciens membres de son équipe de leur serment de fidélité [20]. Malgré l'intervention du sous-préfet, la polémique persiste. Le 16 novembre, le préfet se déplace à Grasse « pour mettre définitivement au point la question de la délégation spéciale »[21]. Il reprend l'étude de chaque cas et plus particulièrement celui d'Etienne Carémil. Le préfet conseille au CLL de lui réserver la place de vice-président de la délégation puisque aucun grief précis n'a été retenu contre lui. De plus, son élimination pourrait être mal vue par les Grassois. Le CLL finit par accepter. Mais Carémil refuse catégoriquement. Aucun compromis n'a pu être passé entre Carémil et le CLL. Néanmoins, un arrangement entre le comité et les quatre conseillers a été possible. Cet accord donne le poste de premier adjoint à Lions[22]. Une nouvelle fois, les pourparlers échouent. Lors de la réunion du CLL du 8 décembre, il est décidé que : la délégation municipale comprendra les vingt-cinq membres déjà nommés par le préfet auxquels s'ajoutent Weis et Porcheron ; le président et le vice-président de la délégation seront élus au vote secret et nommés par le préfet ; si ces décisions ne sont pas acceptées, la délégation devra être composée uniquement des 19 membres du CLL[23].

Après de très longs et chaotiques pourparlers, la délégation spéciale est installée le 9 décembre 1944. Le docteur Colomban est confirmé au poste de président et Lions est élu à celui de premier vice-président. La polémique prend fin. La nouvelle équipe rompt avec les habitudes politiques d'avant-guerre : elle est plus ancrée à gauche, plus jeune, compte une femme et surtout de nombreux ouvriers et artisans.

Résistant issu du mouvement Combat, le docteur Colomban est la tête de Grasse, de la Libération à sa mort prématurée en 1947. Soucieux de rétablir et de respecter les principes de la démocratie, il obtint tous ses mandats à la suite d'un vote au sein de son équipe. Il est élu maire le 18 mai 1945. Estimé de tous, même de ses adversaires, le docteur Colomban veut rénover les institutions en les démocratisant davantage afin que les Grassois puissent y participer. Dans un premier temps, c'est la mise en place de différentes commissions telles que la commissions de ravitaillement. Dans cet objectif, plusieurs membres de la délégation spéciale ainsi que son président désirent « une réorganisation complète de l'hôpital »[24]. La commission administrative et la commission consultative doivent être modifiées. Le docteur Colomban souhaite « éliminer tous les anciens membres ou seulement une partie »[25]. La délégation spéciale aspire à repartir sur des bases saines et compétentes. La commission administrative de l'hôpital a toujours représenté jusqu'ici « l'esprit parfumeur »[26]. Il convient dorénavant de substituer à la formule des notabilités celle des usagers sans éliminer complètement les parfumeurs qui doivent continuer à participer à la gestion de l'hôpital. Le

[19] AMG, délibération municipale du 23 novembre 1943, registre 1D1/36
[20] ADAM, 28W 0029
[21] AMG, délibération municipale du 16 novembre 1944, registre 1D1/37
[22] AMG, délibération municipale du 24 novembre 1944, registre 1D1/37
[23] AMG, délibération municipale du 8 décembre 1944, registre 1D1/37
[24] AMG, délibération municipale du 28 décembre 1944, registre 1D1/37
[25] *Idem*
[26] *Idem*

docteur Colomban désire seulement réduire leur poids dans l'administration et améliorer la qualité des soins apportés aux patients. La démocratisation passe aussi par la qualité des soins : le pauvre doit être soigné comme le riche.

Une autre priorité est la démolition des taudis. Prévue depuis 1935, elle s'impose « non seulement par des considérations de salubrité et d'hygiène indiscutables, mais encore par la nécessité de parer au chômage qui ne manquera pas de se produire au retour des prisonniers et déportés »[27]. Les taudis insalubres condamnés se situent dans « la vieille ville » au quartier Rouachier. Le docteur Colomban, en menant à bien ce projet, désire moderniser « la cité des parfums » et améliorer les conditions de vie des Grassois habitant ces lieux malsains. La délégation spéciale est fermement résolue à mettre un terme au problème de l'eau à Grasse. Deux mesures sont décidées : réaménagement du réseau de distribution et prélèvement de 100 litres supplémentaires par seconde dans la rivière du Loup[28]. Le financement ne put en être assuré par la ville. Le docteur Colomban arrive à en faire supporter les frais à l'Etat. Bien qu'étant une cité urbaine, Grasse a un caractère rural important. Cet argument est accepté par le ministère.

La préoccupation principale de ce médecin est de démocratiser les institutions locales et d'améliorer les conditions de vie des Grassois. Mais, il ne pourra faire aboutir tous ses projets puisqu'il meurt en 1947.

[27] AMG, délibération municipale du 27 octobre 1944, registre 1D1/37
[28] AMG, délibération municipale du 13 décembre 1945, registre 1D1/37